

Les immatriculations de véhicules en Auvergne-Rhône-Alpes 2019

Une très bonne année pour les immatriculations en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la cinquième année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs en Auvergne-Rhône-Alpes sont orientées à la hausse, avec une augmentation des ventes de 0,8 % par rapport à 2018.

Ce niveau de vente semble toutefois atteindre un palier du fait des défis environnementaux qui interrogent sur le futur proche du secteur.

317 285 véhicules ont été vendus en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes ce qui représente 11,7 % des transactions nationales.

Les voitures particulières représentent toujours 78 % des nouvelles immatriculations pour atteindre en valeur absolue un niveau jamais observé depuis 2010.

Dans un contexte de marché automobile mondial en repli, les ménages et surtout les entreprises en France et en Auvergne-Rhône-Alpes ont encore investi en 2019. Le segment de la voiture particulière reste prépondérant (78 % du marché régional). De nombreux facteurs ont influencé le comportement des acheteurs.

En premier lieu, le coût des carburants, sans présenter de flambée, a connu un pic en mai et termine l'année en hausse par rapport au 1^{er} janvier, principalement du fait de considérations géopolitiques provoquant l'augmentation du cours mondial du pétrole brut.

Ensuite, l'arrivée annoncée de nouvelles normes d'homologation des automobiles (WLTP), une grille de malus revue à la hausse qui devrait se durcir encore plus en 2020, une progression des préoccupations sanitaires et environnementales, ont été autant de facteurs qui ont conduit à des décisions parfois antagonistes allant de la recherche de véhicules émettant moins de CO₂ jusqu'à

l'effet d'aubaine, particulièrement au mois de décembre, pour l'acquisition de grosses berlines ou SUV avant le durcissement de la fiscalité.

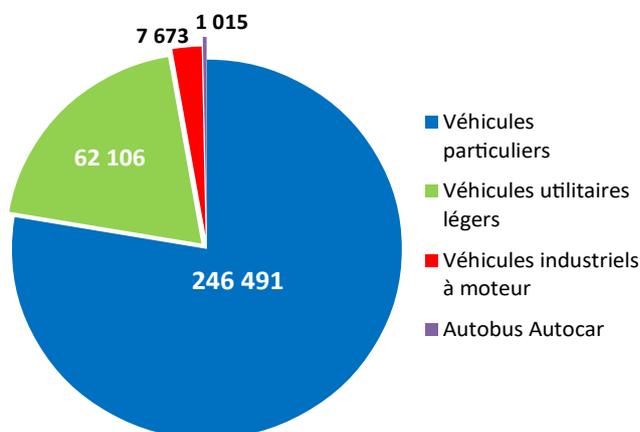
La motorisation gas-oil ne représente plus que 35 % des ventes régionales de voitures neuves.

Des immatriculations de véhicules particuliers en légère hausse

Au niveau national, 2 173 859 voitures particulières ont été immatriculées en 2019, le marché connaît ainsi une progression annuelle de 1,6 % pour atteindre un nouveau record.

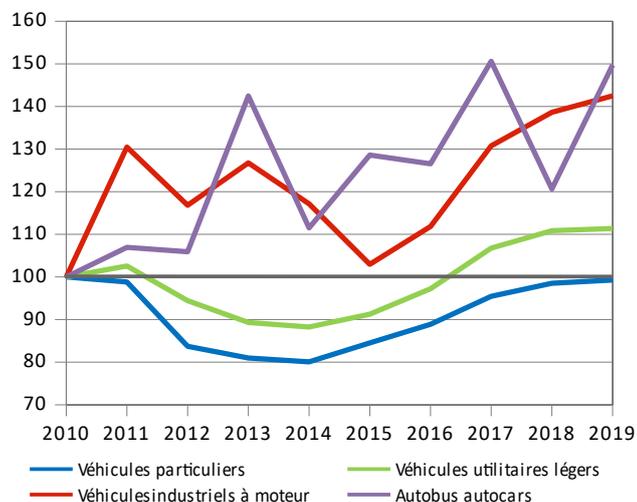
En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2019, 246 5491 véhicules particuliers neufs ont été immatriculés, ce qui traduit une augmentation annuelle de 0,8 %, inférieure à celle observée au plan national. Les situations apparaissent différentes selon les départements. Le Rhône enregistre

Diagramme 1 : La part des catégories de véhicules dans les immatriculations de véhicules neufs



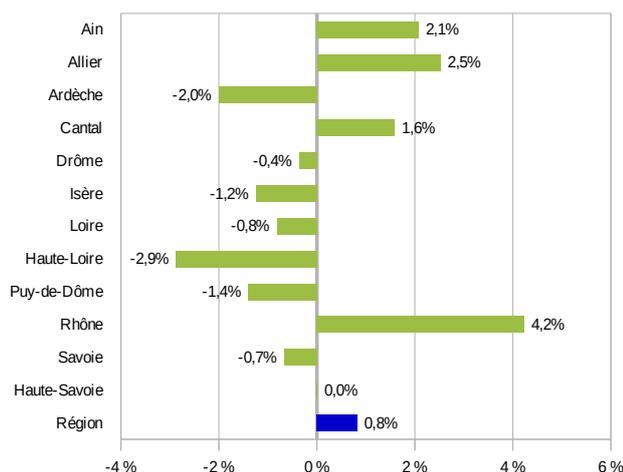
Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019

Diagramme 2 : Evolution des immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules



Source : SDES-DREAL RSVERO
Indice base 100 en 2010, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019

Diagramme 3 : Evolution annuelle des immatriculations de véhicules neufs par département



Source : SDES-DREAL RSVERO
En %, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019

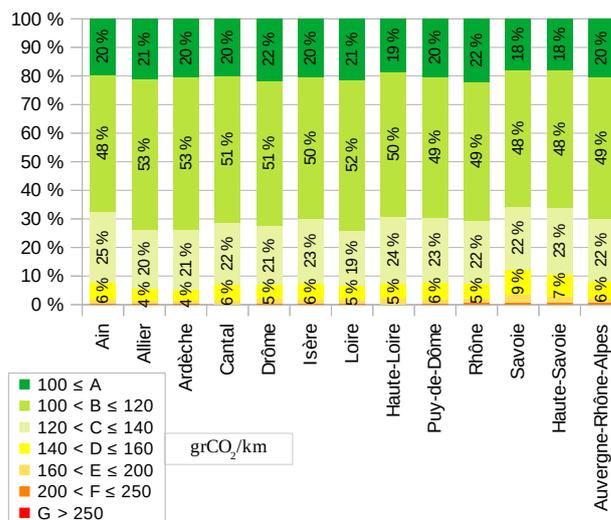
une progression annuelle de 6,1 % alors qu'à l'opposé la Haute-Loire connaît une diminution de 5,2 % durant la même période. Le nombre de véhicules achetés par des loueurs ou par des entreprises progresse de 11 % par rapport à 2018 et représente la majorité des ventes de voitures particulières neuves. A l'opposé, les acquisitions faites par des particuliers connaissent un recul annuel de 8 %.

La motorisation diesel toujours en recul

Cette tendance initiée depuis 2013, aussi bien au plan national que régional, se poursuit en 2019. Avec 87 025

immatriculations en Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de motorisations gas-oil enregistre une baisse annuelle de 8 % et le taux de diésélisation des voitures particulières passe de 71 % en 2012 à 35 % en 2019. Cette évolution se fait essentiellement au profit des motorisations essence qui, avec 139 877 immatriculations, progressent de 4,5 %. Les ventes globales de motorisations hybrides et de voitures électriques pures enregistrent une augmentation de 19 %, mais ne représentent à elles deux que 8 % de part de marché. Avec 5 490 voitures électriques pures vendues, ce segment progresse de 32 % en 2019 mais ne constitue que 2,2 % des immatriculations de l'année.

Diagramme 4 : répartition selon les émissions de CO₂/km



Source : SDES-DREAL RSVERO
En %, Auvergne-Rhône-Alpes, 2019

Tableau 1 : Les immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules selon le département

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers		Véhicules industriels à moteur		Autobus autocars		Total	
	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle
Ain	19 498	2,0%	4 023	2,7%	435	-2,9%	56	64,7%	24 012	2,1%
Allier	9 038	0,8%	1 933	14,0%	267	-10,7%	19	-20,8%	11 257	2,5%
Ardèche	7 320	-2,8%	1 628	-1,6%	301	14,4%	77	14,9%	9 326	-2,0%
Cantal	4 216	0,8%	1 085	7,1%	238	-11,5%	22	144,4%	5 561	1,6%
Drôme	14 671	-0,3%	3 901	-1,1%	764	3,9%	75	-6,3%	19 411	-0,4%
Isère	34 605	-2,0%	8 366	-0,2%	869	17,9%	147	42,7%	43 987	-1,2%
Loire	19 474	-0,5%	4 875	-2,2%	704	-0,3%	42	-8,7%	25 095	-0,8%
Haute-Loire	5 501	-5,2%	1 578	5,7%	224	-5,5%	28	86,7%	7 331	-2,9%
Puy-de-Dôme	18 268	-1,8%	4 870	1,6%	548	-9,4%	71	-27,6%	23 757	-1,4%
Rhône	64 190	6,1%	18 813	-2,2%	1 977	4,3%	355	65,1%	85 335	4,2%
Savoie	16 808	-2,3%	4 731	2,6%	782	17,6%	45	7,1%	22 366	-0,7%
Haute-Savoie	32 902	-0,5%	6 303	3,4%	564	-7,1%	78	-8,2%	39 847	0,0%
Auvergne-Rhône-Alpes	246 491	0,8%	62 106	0,5%	7 673	2,8%	1 015	24,1%	317 285	0,8%
France métropolitaine	2 173 859	1,6%	475 891	4,3%	56 625	0,8%	6 744	8,3%	2 713 119	2,1%

Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules et %, Auvergne-Rhône-Alpes, France, 2019

Les émissions moyennes de CO₂ restent stables

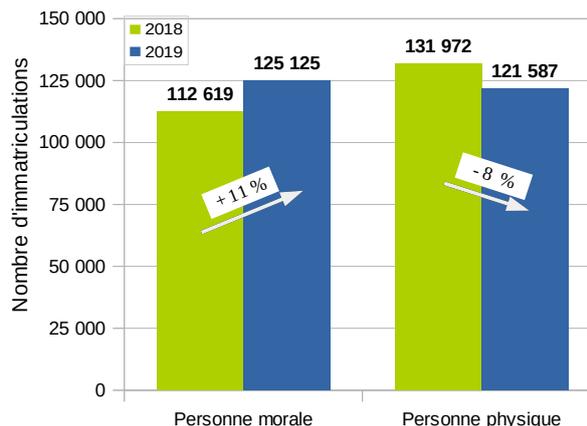
Les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs restent stables pour la région et se situent à 112 grammes par kilomètre (comme au plan national). En Auvergne-Rhône-Alpes, la moyenne des émissions des voitures neuves est de 114 grammes pour les motorisations diesel et de 117 grammes pour les motorisations essence. Les achats des particuliers comme ceux des entreprises présentent des émissions moyennes identiques (112 grammes par kilomètre). Les différences départementales se resserrent autour de la moyenne régionale. Seul le département de la Savoie affiche des émissions moyennes supérieures aux alentours de 115 grammes.

Le malus écologique applicable en 2019 débute pour des émissions de CO₂ supérieures ou égales à 117 grammes par kilomètre. En Auvergne-Rhône-Alpes, 20 % des voitures vendues cette année émettent moins de 100 grammes de CO₂ par kilomètre, ce qui correspond à l'étiquette énergie A du classement réalisé par l'ADEME. Cette proportion apparaît stable par rapport à 2018, mais elle avait baissé de plus de 9 points depuis 2016. La part régionale cumulée des véhicules émettant moins de 120 grammes par kilomètre (étiquettes énergie A et B), s'élève à 70 %. Ce constat, observé aussi au plan national, interroge sur la capacité des constructeurs à atteindre l'objectif des 95 % de ventes de leur marque en dessous de 95 grammes en 2020, établi par la Commission européenne.

Des investissements professionnels en augmentation

Les immatriculations de véhicules utilitaires légers neufs

Diagramme 5 : Evolution des immatriculations de véhicules particuliers neufs selon la catégorie juridique du propriétaire

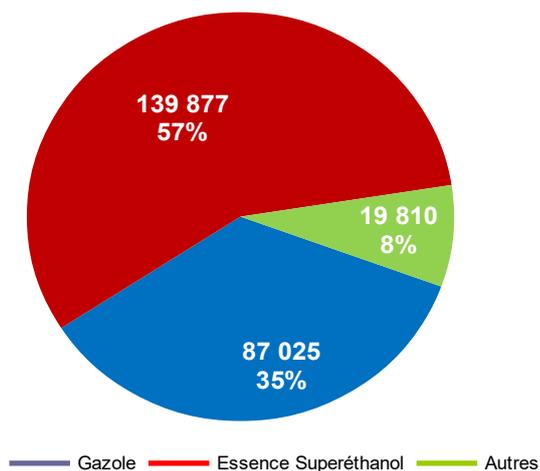


Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2018-2019

(poids inférieur à 3,5 tonnes) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 apparaissent quasi-stables alors qu'elles connaissent une progression de 4,3 % à l'échelle française. Les situations diffèrent en fonction des départements.

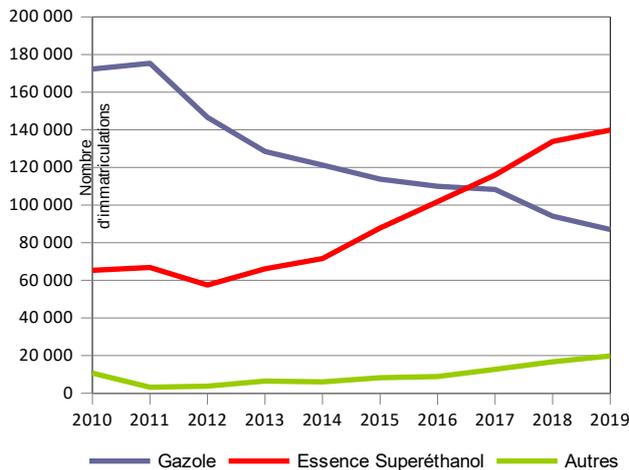
Pour la quatrième année consécutive, le marché régional des véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, poursuit une tendance haussière avec une progression en 2019 des immatriculations de 2,8 %, contre 0,8 % au plan national. La situation apparaît là aussi contrastée en fonction des départements. Avec 1 015 unités, les immatriculations d'autobus et d'autocars, dont le marché reste très erratique, augmentent de 24,1 % par rapport à 2018.

Diagramme 6 : Les immatriculations de véhicules particuliers neufs par catégorie de véhicules selon le carburant



Source : SDES-DREAL RSVERO 2019
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes

Diagramme 7 : Evolution des immatriculations de véhicules particuliers neufs par catégorie de véhicules selon le carburant



Source : SDES-DREAL RSVERO 2019
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Site internet de la Dreal : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-observation-statistiques-r3242.html>

Site du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers?rubrique=58>

▪ Tableaux de données mensuelles, trimestrielles ou annuelles par région et département

Tableau 2 : Le parc de véhicules par catégorie selon le département

	Véhicules particuliers	Véhicules Utilitaires légers	Véhicules industriels à moteur	Autocars et autobus	Total
Ain	351 425	67 941	6 250	536	426 151
Allier	167 224	38 432	3 431	317	209 404
Ardèche	165 749	39 929	3 170	730	209 577
Cantal	73 183	20 389	2 658	309	96 539
Drôme	278 113	69 601	9 359	892	357 964
Isère	660 463	141 563	9 417	2 156	813 598
Loire	377 176	84 133	7 611	814	469 733
Haute-Loire	118 188	28 749	3 162	443	150 542
Puy-de-Dôme	337 085	72 609	6 613	994	417 300
Rhône	863 863	213 756	28 288	3 758	1 109 665
Savoie	243 017	60 174	6 405	727	310 322
Haute-Savoie	486 220	90 883	6 417	1 207	584 727
Auvergne-Rhône-Alpes	4 121 706	928 156	92 778	12 883	5 155 522
France métropolitaine	32 033 842	6 892 802	615 140	100 712	39 642 495

Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, France 01/01/2019

Méthodologie

Les données d'immatriculation proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Les données présentées comprennent les véhicules particuliers, les camionnettes et camions, les véhicules automoteurs spécialisés, les tracteurs routiers et les autobus et autocars.

Ne sont pas compris les voitures, motocyclettes, cyclomoteurs, remorques et semi-remorques, tracteurs agricoles et autres véhicules agricoles. Sont également hors champ du répertoire les véhicules en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (véhicule en essais) ou en WW (immatriculation temporaire, en attente de formalités).

Les données sur le carburant des véhicules de transport et autobus-autocars sont issues des contrôles techniques de l'organisme technique central (OTC).

Les données de stock portent sur les voitures particulières de moins de 15 ans, autobus de moins de 17 ans et autocars de moins de 18 ans, camions, camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de moins de 20 ans, tracteurs routiers de moins de 10 ans.

Quelques définitions

- Véhicules particuliers : voitures destinées au transport de voyageurs comportant neuf places au plus.
- Camionnette : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Camion : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Véhicules automoteurs spécialisés : véhicules à moteur destinés à des usages autres que transport : travaux publics, ordures ménagères, ambulances, pompiers, fourgon funéraire, ...
- Tracteurs routiers : véhicules routiers conçus pour le remorquage de véhicules non automobiles (semi-remorques)
- Autobus et autocar : véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises. Les autobus sont destinés au transport urbain, les autocars sont utilisés en transport routier avec uniquement des places assises.
- Véhicules utilitaires légers : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Véhicules industriels à moteur : camions, véhicules automoteurs spécialisés de PTAC supérieur à 3,5 tonnes et tracteurs routiers.
- Carburants : la nomenclature des carburants est fixée par Arrêté du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.
- Normes Euro : depuis le début des années 1990, la législation européenne a mis en place des normes d'émission, dites normes Euro, précisant les plafonds d'émissions de polluants autorisant l'homologation des véhicules neufs. Les versions actuellement en vigueur sont la norme Euro 6b pour les véhicules particuliers mis en service à partir du 1er septembre 2015 et la norme Euro 6 pour les poids lourds mis en service à partir du 1er janvier 2014.
- PTAC = poids total autorisé en charge

DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes
Service :
Connaissance, Information,
Développement-Durable, Autorité
Environnementale

Adresse postale :
63033 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 01

Directeur de publication :
Eric TANAYS

Rédaction
Jean-Yves POUYET

Réalisation :
Jean-Cyril DELCROS
Nicolas LAVEISSIERE

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Imprimé par :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
63033 Clermont-Ferrand

ISSN 2493-5808
Mars 2020

© DREAL 2020